



Retard pour les papiers de fin de contrat

Par **Eifie**, le **01/05/2022** à **08:56**

Bonjour,

Mon CDD c'est finit dans une boîte le Vendredi 1er Avril, mon ancien employeur à mit 1 mois pour m'envoyer mes papiers de fin de contrat (attestation employeur,...) Malgré les mails envoyés pour les avoir en urgence pour pôle emploi, ils arrêtaient pas de me dire que ces papiers étaient envoyés que en fin de mois.

Je les ai enfin eu le 29 Avril... Mais sans mon solde tout compte, et malgré une relance encore je n'ai rien eu.

Il faut savoir que je n'ai aucun contact avec la RH de l'entreprise, et que mon contact c'est juste la responsable du magasin qui fait remonter à la RH.

Merci pour votre aide...

Par **janus2fr**, le **01/05/2022** à **10:14**

Bonjour,

Les documents de fin de contrat doivent être tenus à disposition du salarié le dernier jour du contrat. Pour le solde de tout compte, il y a une tolérance, il peut être mis à disposition à la période normale de paie dans l'entreprise.